

COMMUNE DE SARRY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026

1) Installation du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt six , le vingt et un mars à 10 heures

L'assemblée délibérante, légalement convoquée s'est réunie en mairie dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de M. Hervé MAILLET

M. MAILLET effectue l'appel des conseillers municipaux en suivant l'ordre alphabétique

Etaient présents : M. Hicham CHAHDI, M. Cyril CHARLIER, M. Stéphane DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Excusées : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Pauline CENTINEO, Mme Catherine COLIN-HAYART

POUVOIRS : Mme Gwendoline CASTAGNOLI à M. Laurent TAPIN, Mme Pauline CENTINEO à M. Cyril CHARLIER, Mme Catherine COLIN-HAYART à Mme Céline GUERSILLON

M. MAILLET a ensuite donné la parole à M. André LEBLANC – Doyen de l'Assemblée

A été nommé Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

2) Approbation du procès verbal de la réunion du 9 Mars 2026

M. MALBLANC fait référence aux remarques énoncées dans son mail du 20/03/2026 adressé au secrétariat qui précise
« *que le document joint ne constitue pas un procès-verbal au sens de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) mais un extrait de registre des délibérations* »

Le procès verbal est ADOPTE à la majorité – 4 contre

3) Election du Maire – fixation du nombre d'adjoints – élection des adjoints

M. André LEBLANC nomme deux assesseurs : Mme Indrid SGARD-BLANQUET et M. Hicham CHAHDI

Il invite le CM à procéder à l'élection du Maire –

2 candidats

M. Cyril CHARLIER

M. Hervé MAILLET

vote à bulletins secrets – les bulletins sont déposés dans une corbeille dédiée –

Dépouillement fait par M. MAUUARIN – accompagné des deux assesseurs

RESULTAT DU VOTE

M. Cyril CHARLIER	4 voix
M. Hervé MAILLET	15 voix

M. Hervé MAILLET est proclamé MAIRE de SARRY

4) fixation du nombre d'adjoints – élection des adjoints

M. MAILLET fixe à 5 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune

M. MAILLET énumère les délégations qu'il souhaite confier :

1^{er} ADJOINT

Bâtiments – voiries et réseaux – sécurité – environnement

2^{ème} ADJOINT

Finances – appel d'offres – social

3^{ème} ADJOINT

Ecoles – périscolaire – relation avec les commerces & services – conseil des jeunes –

4^{ème} ADJOINT

Urbanisme – sports, loisirs et culture – milieu associatif

5^{ème} ADJOINT

Administration (sécurisation des données /parc informatique dont logiciels)

Information et communication

La liste dupliquée comportant une erreur matérielle (nom intercalé) il est proposé que les conseillers municipaux notent sur bulletin secret le nom des adjoints par ordre des délégations (comme ci-dessus rappelées)

M. Bertrand FLORES

Mme Céline GUERSILLON

M. Jérémie MAUJARIN

Mme Sylvie REGNIER

M. Laurent TAPIN

Résultat du vote

Exprimés : 18

Pour la liste ci-dessus mentionnée : 14

Blancs : 4

ADOpte A LA MAJORITE

5) délégations au maire à certaines attributions du Conseil Municipal

M. le Maire énumère les délégations de certaines attributions à savoir :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant devant les juridictions de l'ordre judiciaire que devant les juridictions administratives et quel que soit le degré de juridiction en cause (1^{ère} instance, appel, cassation, urgence, dépôt de plainte avec constitution de partie civile) et de lui laisser le choix de l'avocat ;
- D'autoriser le maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un adjoint ou à un conseiller municipal ;

- **II PRECISE** qu'en cas d'empêchement du Maire, les présentes délégations sont exercées par son suppléant dans l'ordre du tableau.

POUR : 15

CONTRE : 4

Adopté à la majorité

6) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

7) Questions diverses

Suite à la demande de Mme GUERSILLON il a été décidé que la photo officielle du nouveau conseil municipal sera diffusé
EXCLUSIVEMENT sur les supports autorisés par la Commune

M. MAILLET interroge l'assemblée – Aucune question n'est émise

La prochaine réunion de Conseil est fixée au **MARDI 7 AVRIL 2026 à 19h30** - Salle du Conseil Municipal

Guide du conseiller municipal (envoyé par voie dématérialisée)

La séance est levée à 10H30

Le Maire

Le secrétaire